

Un espace de réflexion éthique : pour quoi faire ?

La vulnérabilité des personnes que nous accompagnons dans leurs parcours de vie, leur difficulté parfois à s'exprimer en leur nom propre, à défendre leurs intérêts et leur intégrité, nous conduisent au quotidien à prendre des décisions les concernant.

Chaque situation convoque des approches et des points de vue, des principes qui entrent parfois en tensions.

Le comité éthique propose un espace pour échanger et débattre de ce qui fait tension, de la recherche de la bonne approche et du bien agir tout en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Il apporte un éclairage argumenté. Il ne donne pas de recettes.

Pour qui ?

Le comité éthique est ouvert à l'ensemble des professionnels, des équipes, des personnes accompagnées, leurs proches et/ou représentants.

Le secret professionnel et l'anonymat sont garantis.

Qui le compose ?

Le comité éthique se compose de 10 membres :

- 2 administrateurs
- 1 représentant de la direction générale
- 2 personnes accompagnées
- 1 parent
- 1 professionnel du champ éducatif
- 1 professionnel du champ médical et paramédical
- 1 professionnel du champ des fonctions support
- 1 professionnel du service qualité

Selon le sujet ou le thème analysé, des personnes ressources peuvent être invitées.

Quelles sont ses actions ?

Le comité éthique anime la réflexion éthique au sein de l'ADIAPH par des recherches, des publications d'avis sur des thématiques identifiées concernant l'ensemble de la communauté et à travers les saisines collectives ou individuelles.

Il se réunit au minimum 4 fois par an.

Le comité se déplace aussi sur le terrain via une équipe mobile de 2 à 3 membres pour animer une discussion éthique avec les équipes pluridisciplinaires autour d'une situation singulière.

Comment saisir le comité

Vous êtes un professionnel, une équipe, une personne accompagnée ou un proche, et vous êtes confronté à un questionnement. Le comité éthique peut vous aider et vous accompagner.

Pour cela vous pouvez exposer votre questionnement soit par mail à l'adresse suivante :

comite.ethique@adiaph.fr

Soit par courrier à l'adresse indiquée au verso.

Pour quel type de question ?

Voici quelques exemples de motifs non exhaustifs pour faire une demande de saisine :

Questionnement sur les principes éthiques (respect de la dignité, de l'autonomie, de bientraitance, liberté d'aller et venir)

Contradiction entre les souhaits des différents acteurs (personne accompagnée, famille, proches et professionnels...)

Consentement aux soins, directives anticipées, limitation des soins...